

FRANCHEMENT.

Cacao durable : La prime va au planteur, le jackpot va ailleurs.

LE PLANTEUR • CÔTE D'IVOIRE



- Le planteur reçoit ~6% de la valeur du cacao
- Revenu : moins d'1€ par jour
- Précarité pour 1,5 million de producteurs

LE BUSINESSMAN • FINANCE & EXPORT



- Les négociants captent ~80% des profits
- Spéculation boursière & exportation
- Gains records pour les multinationales

Par YGD

PREMIERE PARTIE

Durabilité du cacao : on nous a vendu du rêve, on nous a pris nos données

Quinze ans de discours, de certifications et d'audits plus tard, une question simple s'impose : qui va mieux ? Ni le planteur, ni la forêt. Une seule chose a vraiment changé de mains : la donnée. Franchement, il faut qu'on se parle.

Par YGD

Depuis quinze ans, on nous parle de durabilité matin, midi et soir. Cacao durable, forêt durable, revenu durable. Nous avons enchaîné les séminaires, les ateliers, les certifications. On a tout certifié. Même l'ombre des cacaoyers.

Et franchement, je pose la question : **qui va mieux ?**

Le planteur ? Non. Il tire toujours le diable par la queue, toujours aussi pauvre. Sa prime de durabilité de 30 francs ne suffit même pas à payer l'école de ses enfants.

La forêt ? Non plus. Elle disparaît encore plus vite, malgré les satellites, les GPS et les cartes. On la cartographie en haute définition pour mieux constater qu'elle s'efface.

Alors, à quoi a servi la durabilité ? Je vais vous le dire.

Nos données, le nouveau pétrole

Elle a servi à collecter nos données. On est venu dans nos villages, tablette en main. On a recensé chaque planteur, géolocalisé chaque parcelle, compté chaque pied de cacao. On a demandé le nom de l'épouse, le nombre d'enfants, le volume de production. Tout a été versé dans une base de données partie à l'étranger. Officiellement, pour la traçabilité. En réalité, pour le nouveau pétrole de l'Afrique : la donnée.

Plus grave encore : **nos prévisions de récolte**, notre arme stratégique pour défendre le prix du cacao ivoirien à Londres, sont aujourd'hui en accès libre. N'importe quel trader peut savoir avant nous combien nous allons produire, parce que nous avons livré gratuitement nos chiffres de terrain. On a protégé la fève, mais on a offert le secret de la fève.

Et c'est nous qui payons

Le comble ? C'est nous qui finançons tout cela. Franchement, c'est le monde à l'envers. La coopérative ivoirienne, qui n'a pas d'argent, paie des millions pour la certification : l'audit, le contrôleur, les tablettes. Elle s'endette pour collecter des données qui serviront, au bout du compte, à la multinationale pour rassurer son client et soutenir son cours en bourse.

On paie pour être contrôlé. On paie pour céder nos données. Et on nous remercie avec une prime qui ne couvre même pas le coût du contrôle. C'est comme demander à un homme qui a faim de payer pour prouver qu'il a faim proprement.

Qui doit payer la durabilité ?

C'est la question éthique que plus personne ne veut poser. Si le consommateur européen veut du cacao propre, c'est à la marque

qui vend la tablette 2 euros d'en payer la propreté, pas au planteur qui vend sa fève 1 000 francs.

La captation

À force de cahiers des charges, de contrats exclusifs et d'intrants imposés, le client final pilote désormais la coopérative depuis l'étranger. C'est lui qui décide. La coopérative est devenue son sous-traitant ; le planteur, un ouvrier sur sa propre plantation. C'est cela que j'appelle l'esclavage des temps nouveaux : un esclavage avec un joli sticker vert « durable » dessus.

Il est temps de dire stop

Je ne suis pas contre la durabilité. Je suis contre la bêtise. Je ne suis pas complotiste ; je suis réaliste. On nous a vendu du rêve durable, mais on nous a pris nos données, notre autonomie et notre pouvoir de fixer le prix.

Il est temps que le Conseil du Café et du Cacao et l'OIA disent stop
ET REGARDENT DE PLUS PRES. Il est temps de dire :

**Durabilité OUI, Captation NON.
Nos données ne sont pas gratuites.
Nos planteurs ne sont pas à vendre.**

Franchement.

YGD

Nos données : stratégie, protection, souveraineté

« Nos données ne sont pas gratuites » : derrière le slogan, des notions précises et un cadre légal que tout acteur de la filière gagne à connaître.

Une stratégie de données, c'est quoi ?

Un plan à long terme qui fixe les règles, les rôles et les outils pour **collecter, stocker, sécuriser et analyser** l'information, traitée comme une ressource à part entière, au même titre que l'argent ou les hommes.

Protéger les données stratégiques

C'est sécuriser tout ce dont la perte ou la divulgation affecterait la compétitivité ou la souveraineté d'une entité, bien au-delà des seules données personnelles. Trois leviers se complètent : **juridique** (contrats de confidentialité, encadrement des transferts et de l'hébergement), **technique** (chiffrement, contrôle des accès, sauvegardes) et **organisationnel** (classification des données, habilitations, maîtrise des prestataires).

Ce que dit le cadre ivoirien

- **La loi n° 2013-450 du 19 juin 2013** soumet les traitements de données personnelles à déclaration ou autorisation préalable, **y compris les transferts à l'étranger**.
- **L'ARTCI** fait office d'autorité de protection ; toute personne peut la saisir pour contester la légalité d'un traitement.
- **La SNGD 2030** (Stratégie nationale de la gouvernance des données, présentée le 13 mars 2025) veut faire de la donnée un outil de souveraineté et de compétitivité ; l'agriculture figure parmi les secteurs prioritaires.
- **Le Système National de Traçabilité (SNT)**, mis en place par le Conseil du Café-Cacao, est **obligatoire avec la carte du producteur** pour la campagne 2026-2027, afin de lutter contre la fraude. Il concentre planteurs, parcelles et flux : **qui l'héberge et y accède** est une question de souveraineté.

Où sont hébergées les données ?

Le **Cloud Act américain (2018)** oblige les fournisseurs soumis au droit des États-Unis à communiquer des données aux autorités américaines, **quel que soit le lieu de stockage des serveurs**. Le choix du lieu et du fournisseur d'hébergement est donc une décision stratégique, pas un détail technique.

À retenir Une donnée mal protégée perd sa valeur. La SNGD 2030 et le SNT sont des cadres d'orientation : les obligations légales restent celles de la loi de 2013, sous le contrôle de l'ARTCI.

Source : note de recherche « Stratégie de données et protection des données stratégiques ».